2 Marché du travail



WavebreakMediaMicro / Adobe Stock

Anca-Maria Florea et Pierre-Olivier Paré, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Le présent chapitre brosse un portrait récent du marché du travail pour l'ensemble du Québec et les régions administratives.

Dans la première partie, on montre l'évolution de l'emploi de même que celle des taux d'activité, d'emploi et de chômage entre 2024 et 2025 dans l'ensemble du Québec et dans les régions à partir des données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada. En supplément cette année, on examine aussi l'évolution du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans entre 2011 et 2025, et le changement que cela entraîne dans la composition de la main-d'œuvre québécoise.

Dans la seconde partie, on analyse l'évolution du nombre et du taux de postes vacants ainsi que du salaire horaire offert en moyenne pour ces postes dans l'ensemble du Québec et dans les régions entre 2022 et 2025 en utilisant les données de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS) de Statistique Canada. On examine également le ratio de personnes au chômage par postes vacants dans l'ensemble du Québec et les régions.

2.1 Portrait du marché du travail

Dans cette première partie, à partir des données de l'EPA, on montre d'abord l'évolution du nombre d'emplois entre 2024 et 2025 au Québec et dans les régions. On y examine notamment les données selon le régime de travail (temps plein et temps partiel) ainsi que selon le genre. On présente ensuite l'évolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage durant cette période. Enfin, l'encadré présente une analyse de la hausse du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans entre 2011 et 2025 et de l'impact de ce changement sur leur part dans l'emploi au Québec et dans les régions.

Le nombre de personnes en emploi augmente dans l'ensemble du Québec, mais il demeure stable dans la plupart des régions

On estime qu'en 2025, le nombre d'emplois occupé par les Québécois et les Québécoises de 15 à 64 ans est d'environ 4 404 000, soit une augmentation de 70 500 par rapport à celui observé l'année précédente (tableau 2.1.1 et figure 2.1.1). Lorsque l'on examine l'évolution du nombre d'emplois selon le régime de travail, on constate qu'entre 2024 et 2025, l'emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine) a augmenté de 1,3 % et a atteint près de 3 659 000 emplois en 2025. En revanche, aucune différence significative n'a été observée pour l'emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Un peu plus de 2 289 000 Québécois et environ 2 115 000 Québécoises de 15 à 64 ans occupent un emploi en 2025. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une hausse d'environ 42 900 emplois chez les femmes et 27 500 emplois chez les hommes (tableau 2.1.2).

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des moyennes et des taux estimés provenant de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada et sont fondées sur un échantillon[1]. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées dans des territoires plus grands, comme les provinces ou le Canada.

Des tests ont été réalisés afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives[2]. Seules les variations statistiquement significatives à un seuil de 5 % sont présentées dans l'analyse, à moins d'avis contraire. Dans les figures, des flèches indiquent les variations statistiquement significatives. De plus, le coefficient de variation des estimations a été calculé et lorsqu'il dépasse 15 %, ces estimations sont accompagnées d'un astérisque dans les tableaux et les figures. Enfin, il est à noter que la méthode de comparaison des intervalles de confiance a été utilisée afin de déterminer si les différences observées entre les régions et l'ensemble du Québec étaient statistiquement significatives. Il s'agit d'une approche plus conservatrice que le test statistique standard de différence, ce qui signifie que le seuil de signification est en réalité plus sévère (inférieur à 5 %).

Les données de l'EPA sont utilisées notamment pour produire des estimations[3] du nombre de personnes de 15 ans et plus en emploi et au chômage dans différents territoires, selon le lieu de résidence des répondants et répondantes (et non selon leur lieu de travail). À titre d'exemple, le chiffre sur l'emploi correspond au nombre de personnes habitant la région qui occupent un emploi, mais il ne nous permet pas de savoir si l'emploi occupé se situe dans la même région ou dans une autre. Pour plus d'information, se référer à la section 7– Qualité des données, de la publication *Guide de l'Enquête sur la population active* (no 71-543-G au catalogue).

Enfin, il est à noter que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées en raison d'enjeux statistiques liés à la taille de leur population et de la variabilité des données.

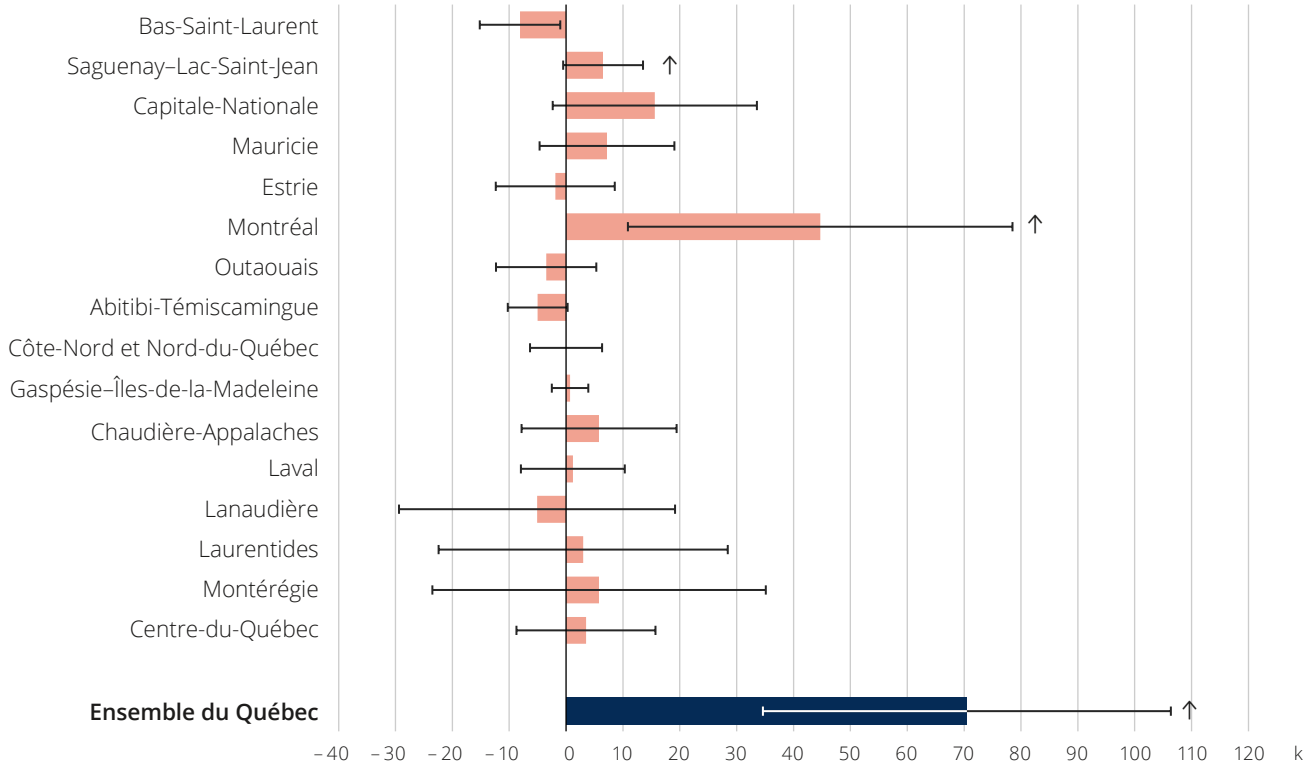
1. Les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels sont exclus de l'enquête.
2. Il arrive que des résultats semblent différents, mais ne le soient pas sur le plan statistique selon les tests effectués. Cela peut être attribuable à un manque de puissance statistique de l'enquête pour certaines régions. Dans le cas d'un test non significatif au seuil fixé, on ne peut pas conclure que les résultats sont différents entre deux groupes; on ne peut toutefois pas pour autant conclure qu'ils sont égaux.
3. Les nombres inférieurs à un million ont été arrondis à la centaine près, alors que les nombres supérieurs à un million ont été arrondis au millier près afin de faciliter la lecture.

Pour ce qui est de l'évolution du marché du travail dans les régions administratives entre 2024 et 2025, on ne détecte pas de variation statistiquement significative de l'emploi, sauf dans les régions de Montréal (+ 44 700 ; + 4,2 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 6 500, + 5,3 %). Pour la première région, cette hausse est attribuable à la croissance de la population (+ 3,1 %), tandis que pour la seconde, elle résulte à la fois d'une hausse de la population (+ 5,4 %) et d'une progression de l'emploi à temps plein (+ 6,3 %).

Aucune des régions ne présente des variations statistiquement significatives du nombre d'emplois occupés par des hommes ou par des femmes entre 2024 et 2025, à l'exception de la région de Montréal, où le nombre de travailleuses s'est accru d'environ 7 %.

Figure 2.1.1

Variation de l'emploi[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2024-2025



↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage demeurent stables au Québec et dans les régions

Dans l'ensemble du Québec, les taux d'activité (environ 82 %) (tableau 2.1.3 et figure 2.1.2), d'emploi (environ 77 %) (tableau 2.1.4 et figure 2.1.3), et de chômage (environ 5,6 %) (tableau 2.1.5 et figure 2.1.4), des personnes de 15 à 64 ans ont peu varié entre 2024 et 2025. Ces taux sont également restés relativement stables dans toutes les régions.

Les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches présentent des taux d'activité et d'emploi supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec

En 2025, deux régions affichent un taux d'activité statistiquement supérieur à celui de l'ensemble de la province : la Capitale-Nationale (environ 86 %) et Chaudière-Appalaches (environ 88 %). Bien que les régions de Montréal et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine présentent des taux d'activité plus faibles que celui de l'ensemble du Québec, soit d'environ 80 % et 77 % respectivement, ceux-ci demeurent relativement stables par rapport à l'année précédente.

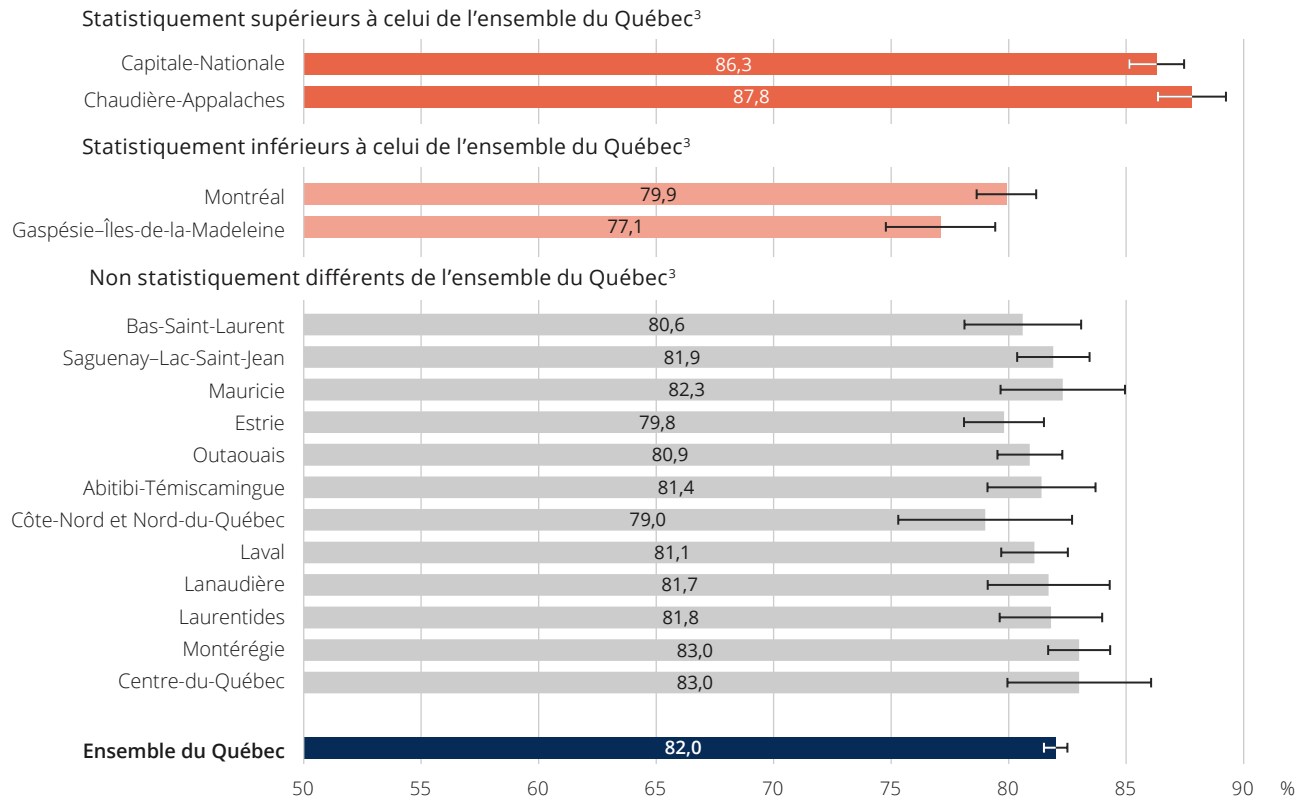
De même, en 2025, le taux d'emploi de la région de Montréal (environ 73 %) et celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (près de 71 %) demeurent inférieurs à celui de l'ensemble du Québec. À l'inverse, les régions de la Capitale-Nationale (environ 83 %) et de Chaudière-Appalaches (environ 85 %) affichent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne provinciale.

Cinq régions ont un taux de chômage inférieur à celui de l'ensemble du Québec

La comparaison des taux de chômage régionaux avec celui de l'ensemble du Québec révèle que cinq régions se distinguent par un taux de chômage inférieur à la moyenne provinciale, dont l'Abitibi-Témiscamingue (3,6 %) et Chaudière-Appalaches (3,2 %). Cependant, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (8,4 %), Montréal (8,1 %) et Laval (6,8 %) continuent de présenter des taux de chômage plus élevés que celui de l'ensemble du Québec.

Figure 2.1.2

Taux d'activité[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025

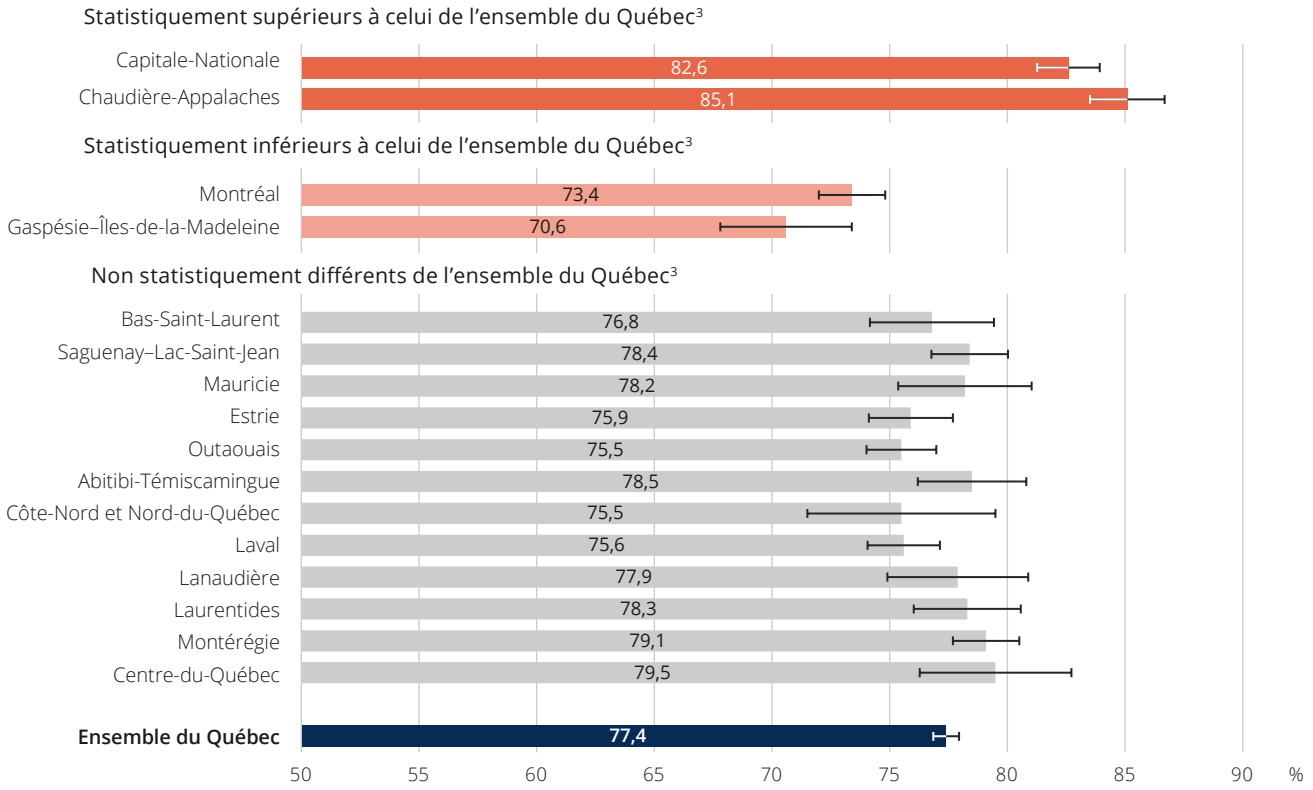


1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2.1.3

Taux d'emploi[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025

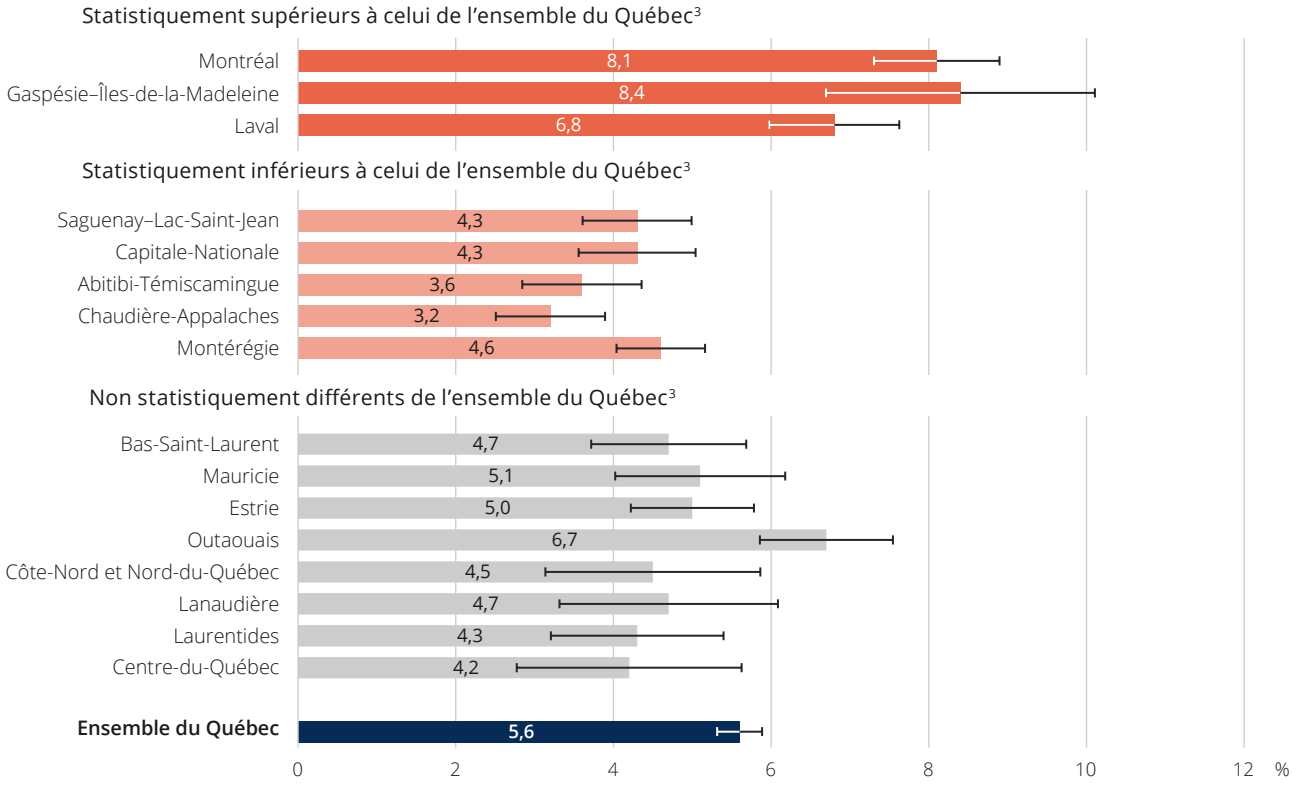


1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec..

Figure 2.1.4

Taux de chômage[1] chez les 15-64 ans, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec..

La proportion des personnes de 55 à 64 ans en emploi continue de s'accroître

Le vieillissement de la population et l'accroissement de la proportion des personnes de 55 à 64 ans qui occupent un emploi entraînent des changements dans la composition de la main-d'œuvre québécoise. En effet, en 2025, on estime qu'il y a un peu plus de 4 404 000 personnes de 15 à 64 ans en emploi, dont environ 738 000 ont de 55 à 64 ans, ce qui établit leur part à près de 17 %. En comparaison, en 2011, près de 558 000 personnes de 55 à 64 ans étaient en emploi et leur part était d'un peu plus de 14 %.

Le poids grandissant des 55-64 ans dans la main-d'œuvre québécoise résulte non seulement du vieillissement de la population, mais aussi d'une progression marquée de leur taux d'emploi. Le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans atteint environ 64 % en 2025 au Québec, ce qui représente un accroissement d'un peu plus de 12 points de pourcentage par rapport à 2011. Dans les régions, le taux d'emploi pour ce groupe d'âge se situe entre environ 55 % (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) et 72 % (Chaudière-Appalaches et Laval). L'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarquent en affichant des taux d'emploi plus faibles que celui de l'ensemble du Québec (environ 56 % dans les deux cas).

Entre 2011 et 2025, le taux d'emploi des 55-64 ans a aussi augmenté de manière statistiquement significative dans la plupart des régions, et cinq d'entre elles enregistrent des hausses substantielles, dont Chaudière-Appalaches (+ 18 points environ) et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (+ 17 points).

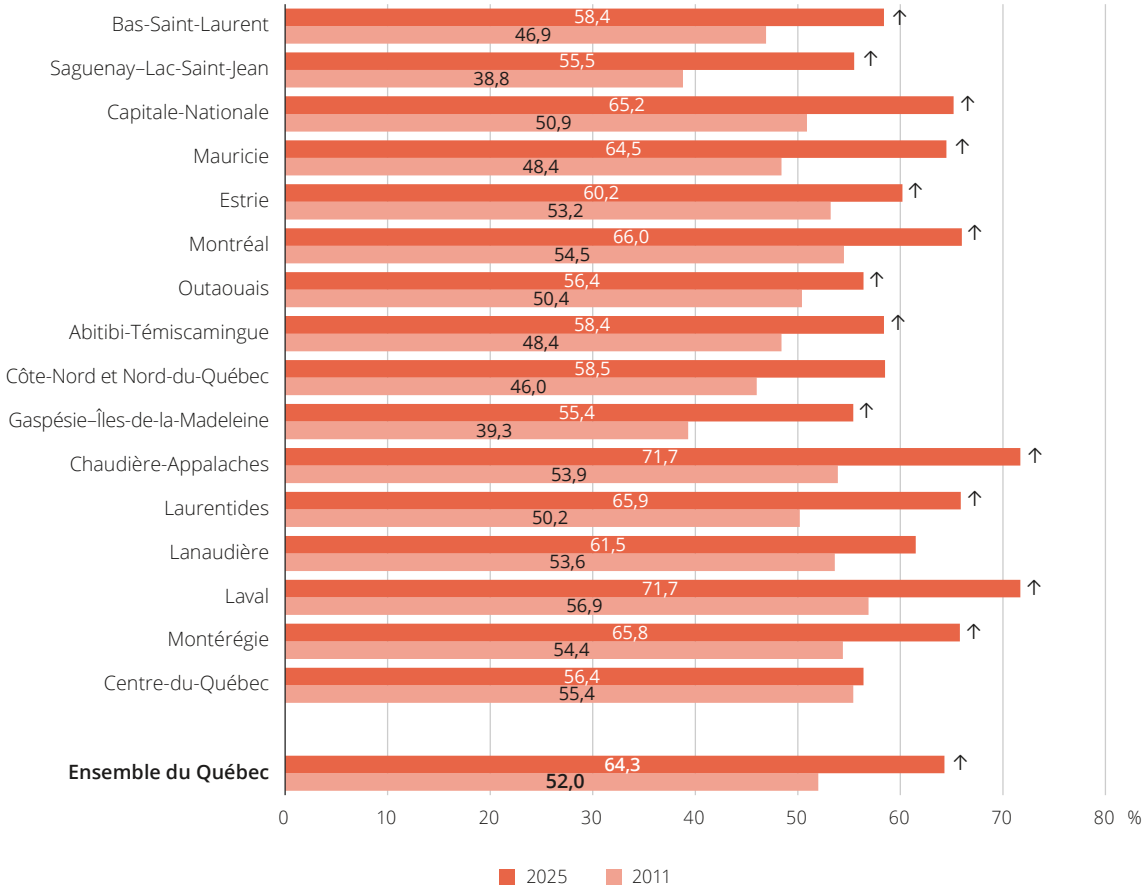


recep-bg / iStock

Suite à la page 32

Figure 2.1.5

Taux d'emploi chez les personnes de 55 à 64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2011 et 2025



↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2011 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

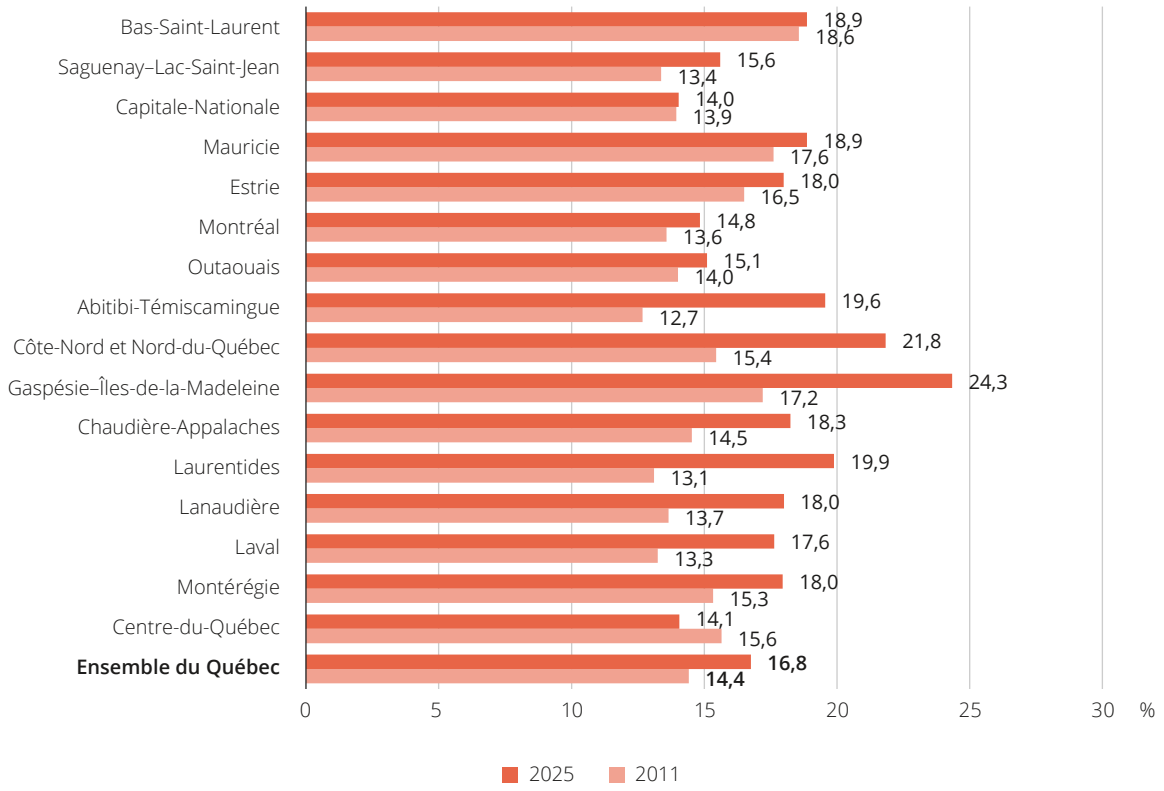
Suite à la page 33

Par ailleurs, le changement dans la composition de la main-d'œuvre ne s'observe pas également dans toutes les régions du Québec. En 2025, la part des personnes de 55 à 64 ans en emploi varie entre environ 14 % (Capitale-Nationale) et un peu plus de 24 % (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).

Dans certaines régions, la part de ce groupe contraste avec celle observée en 2011[1] : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (environ 24 % en 2025 c. 17 % en 2011), l'Abitibi-Témiscamingue et Laval (environ 20 % et 18 % respectivement c. 13 % dans les deux cas), ainsi que la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (environ 22 % c. 15 %).

Figure 2.1.6

Part des personnes de 55 à 64 ans dans l'emploi total chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2011-2025[2]



1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
2. Aucun test n'a été fait pour comparer les deux années en raison de contraintes techniques.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Aucun test n'a été fait pour comparer les deux années en raison de contraintes techniques.

Tableau 2.1.1

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative		2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
							Écart	Variation
				k			k	%
Bas-Saint-Laurent	Population	116,5	111,9	117,6	120,7	115,2	– 5,5	– 4,6
	Emploi total	85,3	86,8	91,5	96,6	88,5	– 8,1	– 8,4
	Emploi temps plein	70,9	71,9	77,1	80,4	75,0	– 5,4	– 6,7
	Emploi temps partiel	14,3	14,9	14,4	16,2	13,5	– 2,7	– 16,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Population	158,2	155,7	156,3	156,7	165,2	8,5	5,4↑
	Emploi total	117,7	119,8	124,3	123,0	129,5	6,5	5,3↑
	Emploi temps plein	97,2	100,2	102,3	100,5	106,8	6,3	6,3↑
	Emploi temps partiel	20,5	19,6	22,0	22,5	22,7	0,2	0,9
Capitale-Nationale	Population	465,5	467,6	474,5	489,4	501,3	11,9	2,4
	Emploi total	370,4	379,5	392,6	398,3	413,9	15,6	3,9
	Emploi temps plein	311,0	316,2	323,7	330,2	345,4	15,2	4,6
	Emploi temps partiel	59,4	63,3	68,8	68,1	68,5	0,4	0,6
Mauricie	Population	158,6	157,7	160,2	168,7	172,2	3,5	2,1
	Emploi total	114,5	113,6	117,8	127,4	134,6	7,2	5,7
	Emploi temps plein	93,6	93,1	97,5	103,1	110,8	7,7	7,5
	Emploi temps partiel	20,9	20,6	20,4	24,3	23,7	– 0,6	– 2,5
Estrie	Population	205,2	204,0	210,5	214,0	215,4	1,4	0,7
	Emploi total	156,4	156,1	158,8	165,3	163,4	– 1,9	– 1,1
	Emploi temps plein	127,7	127,5	128,2	133,0	132,1	– 0,9	– 0,7
	Emploi temps partiel	28,7	28,6	30,6	32,3	31,3	– 1,0	– 3,1
Montréal	Population	1 381,3	1 381,7	1 405,8	1 448,9	1 493,7	44,8	3,1↑
	Emploi total	1 002,7	1 035,9	1 063,5	1 051,9	1 096,6	44,7	4,2↑
	Emploi temps plein	828,5	863,3	884,6	871,6	898,2	26,6	3,1
	Emploi temps partiel	174,2	172,6	178,9	180,2	198,5	18,3	10,2
Outaouais	Population	263,0	263,1	263,8	269,5	269,3	– 0,2	– 0,1
	Emploi total	195,5	204,6	205,0	206,8	203,3	– 3,5	– 1,7
	Emploi temps plein	166,3	174,5	173,2	174,7	171,2	– 3,5	– 2,0
	Emploi temps partiel	29,2	30,0	31,8	32,1	32,0	– 0,1	– 0,3
Abitibi-Témiscamingue	Population	87,1	90,1	88,8	89,5	86,0	– 3,5	– 3,9
	Emploi total	69,2	70,7	70,0	72,5	67,5	– 5,0	– 6,9
	Emploi temps plein	58,0	60,2	58,4	62,7	57,3	– 5,4	– 8,6
	Emploi temps partiel	11,3	10,5	11,5	9,8	10,2	0,4	4,1
Côte-Nord et Nord-du-Québec	Population	66,2	63,5	64,2	62,6	64,9	2,3	3,7
	Emploi total	49,7	46,8	49,5	49,0	49,0	0,0	0,0
	Emploi temps plein	42,8	39,7	43,1	43,3	42,6	– 0,7	– 1,6
	Emploi temps partiel	6,9	7,1	6,4	5,7	6,4	0,7	12,3

Suite à la page 35

Tableau 2.1.1 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le régime de travail, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative		2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
							Écart	Variation
		k					k	%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Population	48,9	47,6	49,7	48,2	47,7	– 0,5	– 1,0
	Emploi total	32,2	31,7	34,3	33,0	33,7	0,7	2,1
	Emploi temps plein	27,7	26,3	29,8	28,3	29,1	0,8	2,8
	Emploi temps partiel	4,4	5,4	4,5	4,7	4,6	– 0,1	– 2,1
Chaudière-Appalaches	Population	260,6	272,3	268,4	278,2	275,7	– 2,5	– 0,9
	Emploi total	209,1	223,1	220,5	228,7	234,5	5,8	2,5
	Emploi temps plein	178,8	188,4	182,5	190,7	195,6	4,9	2,6
	Emploi temps partiel	30,2	34,7	37,9	38,0	38,9	0,9	2,4
Laval	Population	295,6	282,4	297,5	297,6	304,8	7,2	2,4
	Emploi total	219,5	216,5	228,3	229,1	230,3	1,2	0,5
	Emploi temps plein	181,8	178,8	183,2	192,6	191,7	– 0,9	– 0,5
	Emploi temps partiel	37,7	37,7	45,1	36,5	38,7	2,2	6,0
Lanaudière	Population	337,7	355,2	342,1	355,8	345,1	– 10,7	– 3,0
	Emploi total	257,1	275,0	270,1	274,0	268,9	– 5,1	– 1,9
	Emploi temps plein	217,1	232,8	230,4	234,6	228,6	– 6,0	– 2,6
	Emploi temps partiel	40,0	42,2	39,7	39,3	40,3	1,0	2,5
Laurentides	Population	392,9	401,6	413,3	424,4	436,1	11,7	2,8
	Emploi total	305,9	311,2	340,2	338,4	341,4	3,0	0,9
	Emploi temps plein	256,1	254,8	287,1	279,9	286,3	6,4	2,3
	Emploi temps partiel	49,8	56,4	53,1	58,5	55,1	– 3,4	– 5,8
Montérégie	Population	1 019,3	1 011,9	1 019,6	1 027,1	1 038,0	10,9	1,1
	Emploi total	784,2	800,3	816,5	815,6	821,4	5,8	0,7
	Emploi temps plein	653,9	676,9	679,0	683,0	678,9	– 4,1	– 0,6
	Emploi temps partiel	130,3	123,5	137,5	132,7	142,5	9,8	7,4
Centre-du-Québec	Population	157,0	151,0	152,3	155,9	161,0	5,1	3,3
	Emploi total	124,7	123,4	122,4	124,5	128,0	3,5	2,8
	Emploi temps plein	105,4	102,7	99,3	103,7	109,9	6,2	6,0
	Emploi temps partiel	19,2	20,7	23,1	20,7	18,1	– 2,6	– 12,6
Ensemble du Québec	**Population**	**5 413,5**	**5 417,2**	**5 484,5**	**5 607,3**	**5 691,6**	**84,3**	**1,5↑**
	Emploi total	**4 094,1**	**4 195,0**	**4 305,1**	**4 333,9**	**4 404,4**	**70,5**	**1,6↑**
	Emploi temps plein	**3 416,9**	**3 507,3**	**3 579,5**	**3 612,4**	**3 659,4**	**47,0**	**1,3↑**
	Emploi temps partiel	**677,2**	**687,7**	**725,6**	**721,5**	**745,1**	**23,6**	**3,3**

↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.2

Emploi chez les 15-64 ans selon le genre[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
						Écart	Variation
	k					k	%
Bas-Saint-Laurent							
Hommes+	44,6	44,1	46,1	51,7	49,0	– 2,7	– 5,2
Femmes+	40,7	42,7	45,3	44,9	39,5	– 5,4	– 12,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean							
Hommes+	60,1	62,0	64,4	63,2	65,5	2,3	3,6
Femmes+	57,6	57,7	59,9	59,9	64,0	4,1	6,8
Capitale-Nationale							
Hommes+	193,8	197,5	204,5	203,7	214,5	10,8	5,3
Femmes+	176,6	182,0	188,1	194,6	199,4	4,8	2,5
Mauricie							
Hommes+	58,1	57,3	62,4	65,8	70,0	4,2	6,4
Femmes+	56,4	56,4	55,4	61,7	64,6	2,9	4,7
Estrie							
Hommes+	80,5	82,2	84,0	84,9	84,6	– 0,3	– 0,4
Femmes+	75,9	73,9	74,7	80,4	78,8	– 1,6	– 2,0
Montréal							
Hommes+	525,6	545,5	557,7	558,3	568,6	10,3	1,8
Femmes+	477,1	490,4	505,9	493,5	528,0	34,5	7,0↑
Outaouais							
Hommes+	99,0	103,3	101,6	103,5	104,8	1,3	1,3
Femmes+	96,5	101,3	103,4	103,3	98,4	– 4,9	– 4,7
Abitibi-Témiscamingue							
Hommes+	36,1	36,9	36,6	37,8	34,8	– 3,0	– 7,9
Femmes+	33,2	33,8	33,3	34,7	32,8	– 1,9	– 5,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec							
Hommes+	26,5	25,3	27,4	26,2	27,3	1,1	4,2
Femmes+	23,2	21,6	22,0	22,8	21,7	– 1,1	– 4,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine							
Hommes+	15,7	14,9	16,9	15,7	16,3	0,6	3,8
Femmes+	16,5	16,8	17,4	17,3	17,4	0,1	0,6
Chaudière-Appalaches							
Hommes+	113,1	118,2	114,3	120,3	128,2	7,9	6,6
Femmes+	96,0	104,9	106,2	108,4	106,3	– 2,1	– 1,9
Laval							
Hommes+	111,6	112,4	118,0	121,0	120,5	– 0,5	– 0,4
Femmes+	107,9	104,1	110,2	108,1	109,8	1,7	1,6

Suite à la page 37

Tableau 2.1.2 (suite)

Emploi chez les 15-64 ans selon le genre[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025	
						Écart	Variation
			k			k	%
Lanaudière							
Hommes+	129,9	144,2	145,2	146,0	138,3	– 7,7	– 5,3
Femmes+	127,2	130,8	125,0	128,0	130,6	2,6	2,0
Laurentides							
Hommes+	159,9	164,3	179,8	173,7	170,3	– 3,4	– 2,0
Femmes+	146,0	147,0	160,3	164,7	171,1	6,4	3,9
Montérégie							
Hommes+	411,8	411,1	413,1	421,7	427,0	5,3	1,3
Femmes+	372,4	389,2	403,4	394,0	394,4	0,4	0,1
Centre-du-Québec							
Hommes+	66,6	63,8	62,7	68,4	69,6	1,2	1,8
Femmes+	58,1	59,6	59,6	56,1	58,4	2,3	4,1
Ensemble du Québec							
Hommes+	**2 132,9**	**2 182,9**	**2 234,8**	**2 261,8**	**2 289,3**	**27,5**	**1,2↑**
Femmes+	**1 961,2**	**2 012**	**2 070,2**	**2 072,2**	**2 115,1**	**42,9**	**2,1↑**

↑ : Hausse significative au seuil de 5 % entre 2024 et 2025.

1. Le genre d'une personne réfère à son identité personnelle et sociale en tant qu'homme, en tant que femme ou en tant que personne non binaire (une personne dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin). Les catégories « Hommes+ » et « Femmes+ » signifient que les personnes non binaires ont été réparties entre les hommes et les femmes.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.3

Taux d'activité chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	77,3	81,3	81,1	83,5	80,6	– 2,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	78,9	79,9	82,1	81,0	81,9	0,9
Capitale-Nationale	83,6	84,2	85,2	85,0	86,3	1,3
Mauricie	76,7	75,5	77,4	79,4	82,3	2,9
Estrie	80,5	79,2	78,6	80,8	79,8	– 1,0
Montréal	79,1	79,6	80,7	78,9	79,9	1,0
Outaouais	78,6	80,7	81,1	81,4	80,9	– 0,5
Abitibi-Témiscamingue	83,5	81,0	81,3	83,1	81,4	– 1,7
Côte-Nord et Nord-du-Québec	78,5	77,0	79,4	81,6	79,0	– 2,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	75,1	73,9	74,8	75,1	77,1	2,0
Chaudière-Appalaches	83,1	83,5	84,2	84,7	87,8	3,1
Laval	79,7	80,2	81,3	81,9	81,1	– 0,8
Lanaudière	80,3	81,3	83,0	81,7	81,7	0,0
Laurentides	82,3	80,5	85,4	82,9	81,8	– 1,1
Montérégie	81,4	82,2	83,3	83,2	83,0	– 0,2
Centre-du-Québec	83,8	83,9	82,5	82,9	83,0	0,1
Ensemble du Québec	**80,5**	**80,9**	**82,1**	**81,7**	**82,0**	**0,3**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.4

Taux d'emploi chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	73,2	77,6	77,8	80,0	76,8	– 3,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	74,4	76,9	79,5	78,5	78,4	– 0,1
Capitale-Nationale	79,6	81,2	82,7	81,4	82,6	1,2
Mauricie	72,2	72,0	73,5	75,5	78,2	2,7
Estrie	76,2	76,5	75,4	77,2	75,9	– 1,3
Montréal	72,6	75,0	75,7	72,6	73,4	0,8
Outaouais	74,3	77,8	77,7	76,7	75,5	– 1,2
Abitibi-Témiscamingue	79,4	78,5	78,8	81,0	78,5	– 2,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec	75,1	73,7	77,1	78,3	75,5	– 2,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65,8	66,6	69,0	68,5	70,6	2,1
Chaudière-Appalaches	80,2	81,9	82,2	82,2	85,1	2,9
Laval	74,3	76,7	76,7	77,0	75,6	– 1,4
Lanaudière	76,1	77,4	79,0	77,0	77,9	0,9
Laurentides	77,9	77,5	82,3	79,7	78,3	– 1,4
Montérégie	76,9	79,1	80,1	79,4	79,1	– 0,3
Centre-du-Québec	79,4	81,7	80,4	79,9	79,5	– 0,4
Ensemble du Québec	**75,6**	**77,4**	**78,5**	**77,3**	**77,4**	**0,1**

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie..

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.1.5

Taux de chômage chez les 15-64 ans, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

Région administrative	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
						Écart
			%			points de %
Bas-Saint-Laurent	5,3	4,6	4,1*	4,2	4,7	0,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,7	3,8	3,1	3,1	4,3	1,2
Capitale-Nationale	4,8	3,6	2,9	4,3	4,3	0,0
Mauricie	5,8	4,5	5,0	4,9	5,1	0,2
Estrie	5,3	3,3	4,1	4,5	5,0	0,5
Montréal	8,2	5,9	6,2	7,9	8,1	0,2
Outaouais	5,5	3,6	4,2	5,7	6,7	1,0
Abitibi-Témiscamingue	4,8	3,2	3,0*	2,7	3,6	0,9
Côte-Nord et Nord-du-Québec	4,2	4,3	2,9*	4,3	4,5*	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,3	9,9	7,8	8,8	8,4	– 0,4
Chaudière-Appalaches	3,5	1,9	2,4	2,9	3,2	0,3
Laval	6,8	4,4	5,7	6,0	6,8	0,8
Lanaudière	5,2	4,8	4,8	5,7	4,7*	– 1,0
Laurentides	5,4*	3,7*	3,6*	3,8	4,3	0,5
Montérégie	5,5	3,8	3,9	4,6	4,6	0,0
Centre-du-Québec	5,2*	2,6*	2,6*	3,8	4,2*	0,4
Ensemble du Québec	**6,1**	**4,3**	**4,4**	**5,4**	**5,6**	**0,2**

* : Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2.2 Postes vacants

Dans cette seconde partie, on présente l'évolution du nombre et du taux de postes vacants de même que du salaire horaire offert en moyenne pour les postes vacants dans les régions entre 2022 et 2025 à partir des données de l'EPVS. Plus précisément, les données de 2025 sont comparées à celles de 2022 afin de voir comment la situation a changé depuis ce temps, alors que le nombre de postes vacants avait atteint un sommet. Enfin, on examine également le ratio entre le nombre de personnes au chômage et le nombre de postes vacants au Québec et dans les régions.

Note méthodologique

Les données présentées dans cette partie sont des estimations tirées de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS), fichier de partage de Statistique Canada, et sont fondées sur un échantillon. Il est donc important de rappeler que les résultats présentés ne sont pas des valeurs exactes et que ces estimations comprennent un certain degré d'erreur. De plus, les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées dans des territoires plus grands, comme les provinces ou le Canada.

Des tests ont été réalisés avec un seuil de 5 % afin de vérifier si les différences observées sont statistiquement significatives. Il arrive que des résultats semblent différents, mais ne le soient pas sur le plan statistique selon les tests effectués. Cela peut être attribuable à un manque de puissance statistique de l'enquête pour certaines régions. Dans le cas d'un test non significatif au seuil fixé, on ne peut pas conclure que les résultats sont différents entre deux groupes ; on ne peut toutefois pas pour autant conclure qu'ils sont égaux. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse, à moins que le contraire ne soit spécifié. Les nombres supérieurs à mille ont été arrondis à la centaine près et les nombres supérieurs à un million ont été arrondis au millier près afin de faciliter la lecture.

Un poste est considéré comme vacant s'il satisfait aux conditions suivantes : 1) il est vacant à la date de référence (première journée du mois) ou le deviendra au cours du mois ; 2) il y a des tâches à accomplir pour le poste en question ; et 3) l'employeur cherche activement à recruter à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste. Le taux de postes vacants est le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes occupés et des postes vacants. Le salaire horaire des postes vacants exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes.

Il est à noter que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées en raison d'enjeux statistiques liés à la taille de leur population et de la variabilité des données.

Enfin, il importe de souligner que la population cible de l'EPVS comprend tous les emplacements des entreprises qui exercent leurs activités au Canada et qui emploient une personne ou plus, à l'exception des organismes religieux, des ménages privés, des administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales ainsi que des organismes publics internationaux et d'autres organismes publics extraterritoriaux.

Le nombre de postes vacants a diminué de moitié dans la province en seulement trois ans

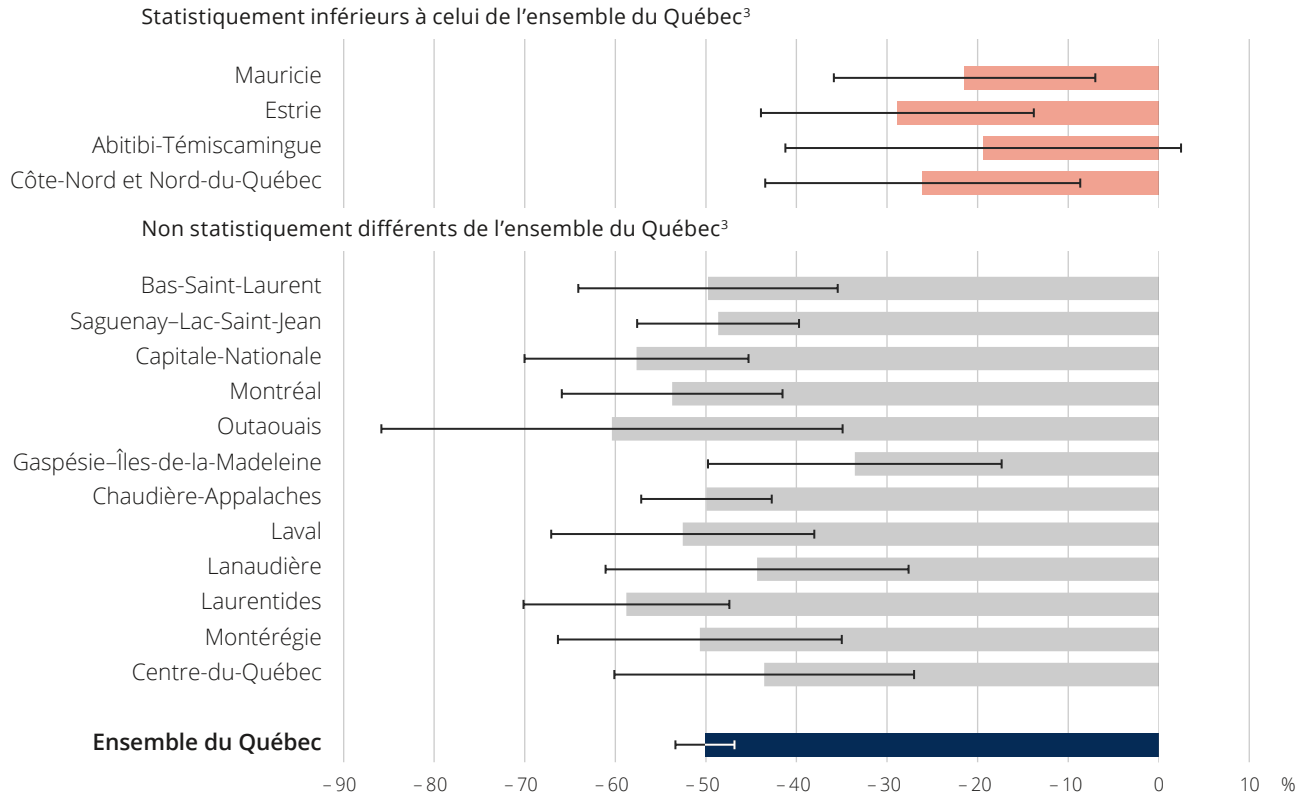
On compte en moyenne environ 116 500 postes vacants au Québec en 2025, ce qui constitue une baisse d'environ 117 000 (– 50 %) par rapport à 2022, l'année où le nombre de postes vacants avait atteint un sommet (tableau 2.2.1 et figure 2.2.1). La tendance à la baisse du nombre de postes vacants entamée en 2023 se poursuit.

En 2025, les quatre régions comptant le plus de postes vacants sont la Capitale-Nationale (11 200), les Laurentides (6 800), la Montérégie (18 100) et Montréal (33 800). Ensemble, ces quatre régions comptabilisent environ 60 % du nombre total de postes vacants. Ces régions sont également celles où l'on constate les baisses en valeur absolue les plus importantes comparativement à 2022, dont Montréal avec un recul de près de 39 200 postes vacants.

Entre 2022 et 2025, le nombre de postes vacants a diminué dans presque toutes les régions. Les baisses observées varient entre environ 19 % (Abitibi-Témiscamingue) et 60 % (Outaouais). De plus, on note des baisses relatives des postes vacants inférieures à celle de l'ensemble du Québec dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, de l'Estrie et de la Maurice.

Figure 2.2.1

Variation en pourcentage[1] du nombre de postes vacants, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2022-2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

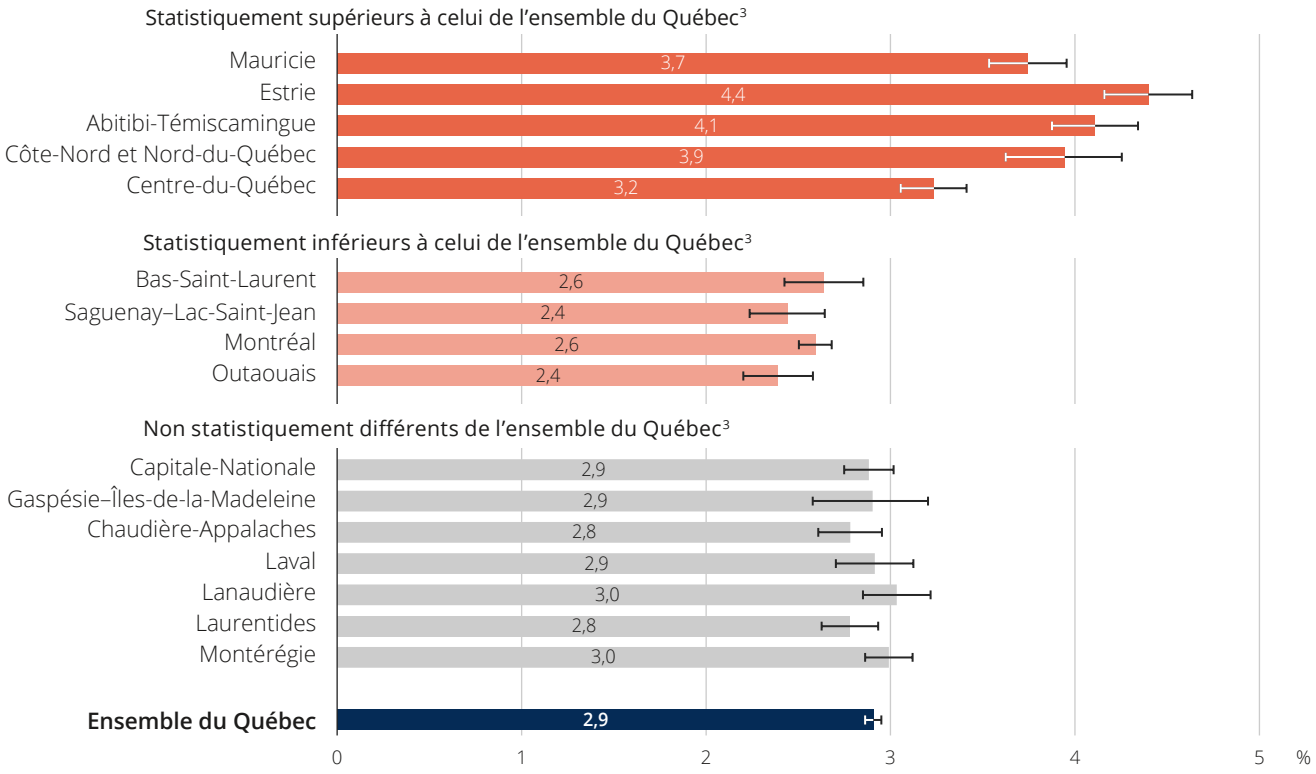
Le taux de postes vacants a aussi diminué dans toutes les régions du Québec entre 2022 et 2025

En 2025, le taux de postes vacants de l'ensemble du Québec est estimé à environ 2,9 %, soit environ 3 points de pourcentage de moins qu'en 2022 (tableau 2.2.2 et figure 2.2.2). Entre 2022 et 2025, le taux de postes vacants a également diminué dans toutes les régions, et les variations se situent entre – 1,1 point (Mauricie) et– 4,2 points (Capitale-Nationale).

D'un côté, cinq régions ont enregistré un taux de postes vacants plus élevé en 2025 que celui de l'ensemble de la province, dont l'Abitibi-Témiscamingue (4,1 %) et l'Estrie (4,4 %). D'un autre côté, quatre régions affichent des taux plus faibles que dans l'ensemble du Québec : le Bas-Saint-Laurent et Montréal (2,6 % dans les deux cas) ainsi que l'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (2,4 % dans les deux cas également).

Figure 2.2.2

Taux de postes vacants[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Le découpage géographique des régions administratives ne tient pas compte des modifications aux limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Le salaire horaire moyen offert pour les postes vacants a augmenté dans toutes les régions du Québec entre 2022 et 2025

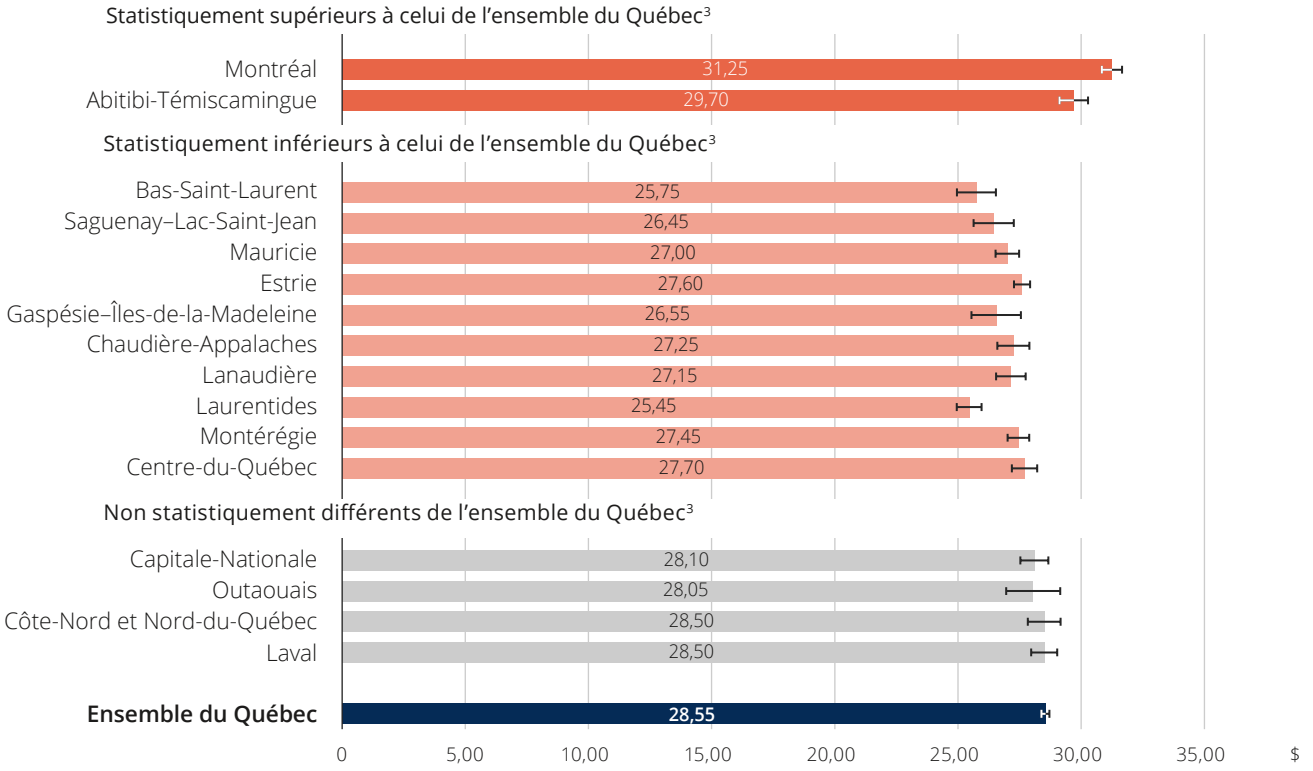
Le salaire horaire moyen offert pour les postes vacants est estimé à 28,55 $ au Québec en 2025. Cela représente une augmentation de 5,15 $ (+ 22 % environ) par rapport à 2022 (tableau 2.2.3 et figure 2.2.3). En comparaison, le salaire horaire moyen des personnes employées atteint environ 35,05 $ en 2025, soit une hausse d'un peu plus de 13 % par rapport à 2022. Quant à l'indice des prix à la consommation (IPC), il a augmenté d'un peu moins de 10 % durant cette période (données non présentées).

En 2025, les régions de Montréal (31,25 $) et de l'Abitibi-Témiscamingue (29,70 $) se distinguent des autres par un salaire horaire moyen des postes vacants supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Par ailleurs, le Bas-Saint-Laurent (25,75 $) et les Laurentides (25,45 $) affichent des salaires offerts pour les postes vacants parmi les plus faibles.

Entre 2022 et 2025, le salaire horaire moyen des postes vacants a augmenté dans toutes les régions, et les hausses se situent entre environ 16 % (Côte-Nord et Nord-du-Québec, Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean) et 29 % (Laval).

Figure 2.2.3

Salaire horaire moyen des postes vacants[1], régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les estimations sont accompagnées de leurs intervalles de confiance au seuil de 5 %.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.
3. Présence ou absence d'écart statistiquement significatif entre la région et l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaire*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

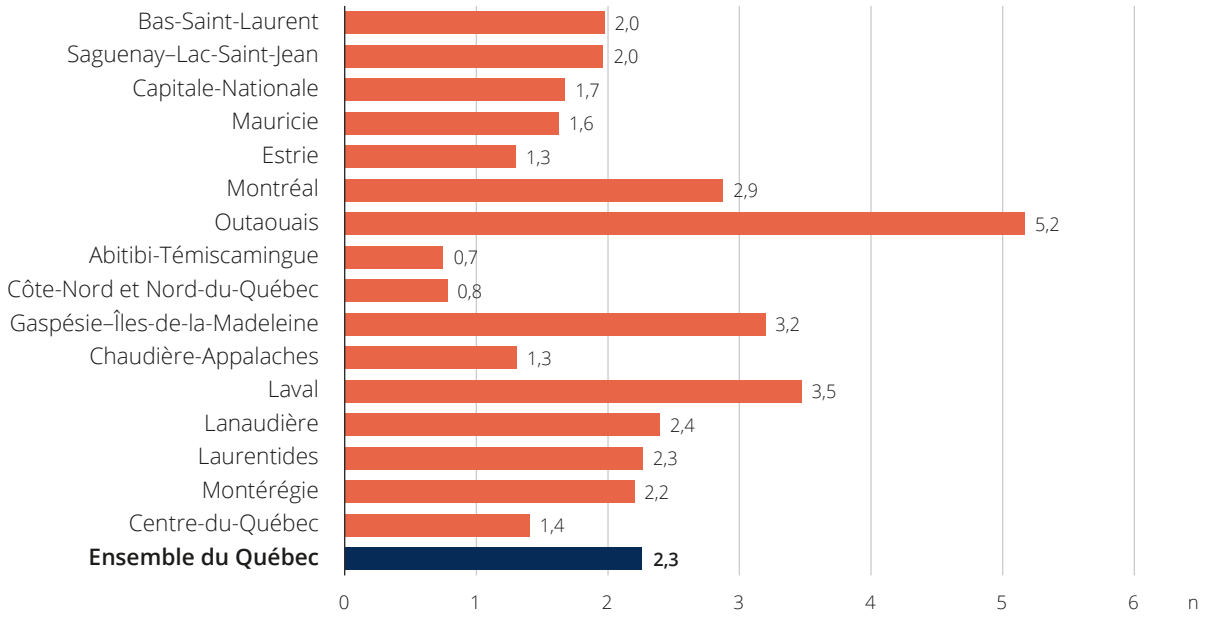
En 2025, au Québec, il y a plus de deux personnes en recherche d'emploi par poste vacant

En 2025, au Québec, on compte en moyenne près de 263 000 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour un peu moins de 117 000 postes vacants. On estime donc qu'il y a en moyenne environ 2,3 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour chaque poste vacant. Cette situation se distingue de ce qu'on avait observé en 2022[1]. En effet, cette année-là, il y avait en moyenne environ 189 000 personnes de 15 à 64 ans au chômage pour un peu moins de 234 000 postes vacants, ce qui signifie que le ratio était d'environ 0,8 personne par poste vacant (données non présentées).

En 2025, trois régions semblent afficher un ratio de personnes au chômage relativement élevé : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (3,2), Laval (3,5) et l'Outaouais (5,2) (figure 2.2.4). Par ailleurs, l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que le regroupement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec semblent compter moins d'une personne de 15 à 64 ans au chômage par poste vacant.

Figure 2.2.4

Ratio du nombre de personnes de 15 à 64 ans au chômage[1] selon le nombre de postes vacants, régions administratives[2] et ensemble du Québec, 2025



1. Les intervalles de confiance ne sont pas disponibles pour ces données.
2. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires* et *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Les intervalles de confiance ne sont toutefois pas disponibles pour ces données.

Tableau 2.2.1

Nombre de postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025		Variation 2022-2025		Part des postes vacants 2025
			k			k	%	k	%	%
Bas-Saint-Laurent	4,6	4,4	3,2	2,5	2,2	– 0,3	– 11,3	– 2,2	– 49,8↓	1,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,0	5,7	4,8	3,7	3,0	– 0,7	– 19,1↓	– 2,8	– 48,7↓	2,5
Capitale-Nationale	23,9	26,4	20,0	12,6	11,2	– 1,5	– 11,7↓	– 15,2	– 57,7↓	9,6
Mauricie	4,2	5,7	5,1	4,4	4,5	0,1	2,2	– 1,2	– 21,4↓	3,8
Estrie	7,4	9,3	9,9	8,9	6,6	– 2,2	– 25,2↓	– 2,7	– 28,9↓	5,7
Montréal	62,3	72,9	54,1	38,4	33,8	– 4,6	– 12,0↓	– 39,2	– 53,7↓	29,0
Outaouais	6,5	7,1	5,9	4,1	2,8	– 1,2	– 30,5↓	– 4,3	– 60,4↓	2,4
Abitibi-Témiscamingue	3,7	4,1	4,2	3,9	3,3	– 0,6	– 14,7↓	– 0,8	– 19,4↓	2,9
Côte-Nord et Nord-du-Québec	4,3	4,0	3,9	3,0	3,0	– 0,0	– 0,7	– 1,0	– 26,1↓	2,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,5	1,5	1,2	1,0	1,0	0,0	1,2	– 0,5	– 33,6↓	0,8
Chaudière-Appalaches	9,5	11,9	8,3	5,7	6,0	0,3	4,9	– 6,0	– 49,9↓	5,1
Laval	9,6	10,2	7,2	4,6	4,8	0,3	5,7	– 5,4	– 52,6↓	4,2
Lanaudière	9,5	9,9	8,4	7,1	5,5	– 1,6	– 22,6↓	– 4,4	– 44,4↓	4,7
Laurentides	14,2	16,4	13,4	9,5	6,8	– 2,8	– 29,1↓	– 9,6	– 58,8↓	5,8
Montérégie	32,0	36,8	26,9	19,9	18,1	– 1,8	– 8,9↓	– 18,6	– 50,7↓	15,6
Centre-du-Québec	6,6	7,1	5,3	3,8	4,0	0,1	3,8	– 3,1	– 43,6↓	3,4
Ensemble du Québec	**204,9**	**233,5**	**181,7**	**133,0**	**116,5**	**– 16,5**	**– 12,4↓**	**– 117,0**	**– 50,1↓**	**100,0**

↓ : Baisse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.2.2

Taux de postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Écart 2024-2025	Écart 2022-2025
	%					points de %	
Bas-Saint-Laurent	5,3	5,2	4,2	3,2	2,6	– 0,6↓	– 2,6↓
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,7	5,1	4,1	2,9	2,4	– 0,4↓	– 2,7↓
Capitale-Nationale	6,5	7,0	5,2	3,3	2,9	– 0,4↓	– 4,2↓
Mauricie	4,4	4,9	4,5	3,7	3,7	0,0	– 1,1↓
Estrie	5,2	6,0	6,0	5,4	4,4	– 1,0↓	– 1,6↓
Montréal	4,9	5,5	4,1	3,0	2,6	– 0,4↓	– 2,9↓
Outaouais	6,0	5,8	4,7	3,3	2,4	– 0,9↓	– 3,4↓
Abitibi-Témiscamingue	5,0	5,8	5,5	4,6	4,1	– 0,5↓	– 1,7↓
Côte-Nord et Nord-du-Québec	6,9	6,0	5,3	4,2	3,9	– 0,3	– 2,1↓
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5,0	4,5	3,6	2,9	2,9	0,0	– 1,6↓
Chaudière-Appalaches	5,2	5,9	3,8	2,7	2,8	0,1	– 3,2↓
Laval	5,7	5,9	4,2	2,8	2,9	0,1	– 3,0↓
Lanaudière	5,7	5,7	4,7	3,8	3,0	– 0,7↓	– 2,7↓
Laurentides	6,0	6,5	5,4	3,9	2,8	– 1,2↓	– 3,7↓
Montérégie	5,7	6,0	4,5	3,3	3,0	– 0,3↓	– 3,1↓
Centre-du-Québec	5,6	5,5	4,2	3,2	3,2	0,1	– 2,3↓
Ensemble du Québec	**5,4**	**5,8**	**4,5**	**3,3**	**2,9**	**– 0,4↓**	**– 2,9↓**

↓ : Baisse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.2.3

Salaire horaire moyen des postes vacants, régions administratives[1] et ensemble du Québec, 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025		Variation 2022-2025	
	$					$	%	$	%
Bas-Saint-Laurent	19,50	21,55	22,85	24,40	25,75	1,35	5,5↑	4,20	19,5↑
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20,50	22,80	23,75	25,40	26,45	1,05	4,1	3,65	16,0↑
Capitale-Nationale	22,00	23,25	24,30	26,50	28,10	1,60	6,0↑	4,85	20,9↑
Mauricie	19,40	21,40	23,65	25,40	27,00	1,60	6,3↑	5,60	26,2↑
Estrie	20,35	22,50	24,65	26,50	27,60	1,10	4,2↑	5,10	22,7↑
Montréal	24,40	25,50	27,00	29,40	31,25	1,85	6,3↑	5,75	22,5↑
Outaouais	20,15	22,15	23,75	25,85	28,05	2,20	8,5↑	5,90	26,6↑
Abitibi-Témiscamingue	22,75	24,15	25,80	27,25	29,70	2,45	9,0↑	5,55	23,0↑
Côte-Nord et Nord-du-Québec	21,85	24,60	26,30	27,15	28,50	1,35	5,0↑	3,90	15,9↑
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18,75	22,30	23,80	26,10	26,55	0,45	1,7	4,25	19,1↑
Chaudière-Appalaches	20,35	22,30	23,45	25,65	27,25	1,60	6,2↑	4,95	22,2↑
Laval	20,70	22,05	25,80	26,60	28,50	1,90	7,1↑	6,45	29,3↑
Lanaudière	19,70	21,90	24,00	25,60	27,15	1,55	6,1↑	5,25	24,0↑
Laurentides	20,20	22,00	24,00	25,10	25,45	0,35	1,4	3,45	15,7↑
Montérégie	20,80	22,30	23,85	25,95	27,45	1,50	5,8↑	5,15	23,1↑
Centre-du-Québec	20,65	22,05	23,90	25,25	27,70	2,45	9,7↑	5,65	25,6↑
Ensemble du Québec	**21,85**	**23,40**	**25,00**	**26,95**	**28,55**	**1,60**	**5,9↑**	**5,15**	**22,0↑**

↑ : Hausse statistiquement significative au seuil de 5 % entre 2022 et 2025 ou entre 2024 et 2025.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives en vigueur le 1er janvier 2021. Ce découpage ne tient pas compte des nouvelles limites territoriales de l'Estrie et de la Montérégie entrées en vigueur le 28 juillet 2021 à la suite de la publication du décret 961-2021. À cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi ont changé de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions

2.1 Portrait du marché du travail

Chômeur

Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi

Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active

Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité

Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage

Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Temps partiel (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

Temps plein (heures de travail)

Personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

2.2 Postes vacants

Postes vacants

Un poste est vacant s'il satisfait à toutes les conditions suivantes :

- il est vacant à la date de référence (première journée du mois) ou le deviendra au cours du mois ;
- il y a des tâches à accomplir durant le mois pour le poste en question ;
- l'employeur cherche activement à recruter à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste.

Salaire horaire des postes vacants

Le salaire horaire du poste vacant exclut les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes.

Taux de postes vacants

Nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes occupés et des postes vacants.